



« Investir dans les actifs nécessaires aux besoins essentiels à la vie des personnes...



**CRISTAL Life** a pour objectif d'investir en zone euro, principalement dans les **actifs nécessaires aux besoins essentiels à la vie des personnes**, l'alimentaire, le logement, l'éducation, la santé, l'exercice d'activités professionnelles, les loisirs.

Cette stratégie de localisation géographique et de diversification s'inscrit dans une optique de gestion du patrimoine sur le long terme selon le déroulement des cycles qui caractérisent l'évolution des marchés immobiliers.

... en ciblant l'alimentaire, le logement, la santé, les activités professionnelles et les loisirs. »

# **CLIENTÈLE VISÉE**

CRISTAL Life est une SCPI de rendement diversifiée, destinée à une clientèle de particuliers et d'institutionnels recherchant un placement immobilier offrant des revenus réguliers et une perspective de valorisation du capital\*, suivant la politique d'investissement décrite ci-dessus.

\*non garantis.



# **SÉLECTIVITÉ DES ACQUISITIONS**

En conduisant une politique d'investissement ouverte, attentive aux opportunités, CRISTAL Life constituera un patrimoine diversifié qui permettra de mutualiser les risques potentiels.

La qualité des locataires, le rendement potentiel des investissements et leurs perspectives de valorisation permettront à la SCPI de construire un produit financier satisfaisant un double impératif de sécurité et de rendement.

## **DIVERSIFICATION DES ACTIFS**

# Actifs à vocation résidentielle et d'accueil

La demande de logement toujours soutenue, confère aux actifs résidentiels jouissant d'une localisation attractive un rendement d'une grande stabilité ainsi que des perspectives de valorisation potentielle.

#### **Actifs commerciaux**

La consommation des biens essentiels distribués sous des enseignes reconnues bénéficiant du potentiel de groupes importants assure aux murs de commerce un rendement élevé sur le long terme.

# Actifs où s'exercent les activités professionnelles

Le marché de l'immobilier de bureau principalement offre de longue date aux fonds de placement des opportunités d'investissements durables.

#### Actifs dans le domaine de la santé

La croissance démographique et l'allongement de la durée de vie appellent une réponse spécifique et **socialement utile** en matière d'équipements immobiliers dans le secteur de la santé.











## **OBJECTIFS** · ·



%

Prix de la part

200€

TRI\* à 10 ans

7,5%

(non garanti)

TDVM\*\*

5%

(non garanti)

<sup>\*</sup>Taux de rendement interne (TRI) : Mesure la rentabilité de l'investissement sur une période donnée. Il tient compte de l'évolution de la valeur de part et des dividendes distribués.

<sup>\*\*</sup>Taux de rendement (TDVM): Taux de Distribution sur Valeur de Marché, défini comme le dividende brut, avant prélèvements français et étrangers, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) divisé par le prix acquéreur moyen de l'année N de la part.



### **AVERTISSEMENTS**

#### Recommandations aux souscripteurs

Une partie des revenus de la SCPI sera consacré au financement d'organismes reconnus d'utilité publique intervenant dans les domaines du logement social et de la recherche médicale notamment.

Avant de prendre sa décision, l'investisseur doit se souvenir que le placement en parts de SCPI :

- Ne saurait être entrepris que dans une perspective de plusieurs années – dix ans au minimum – délai nécessaire pour que la valorisation des parts ait compensé les charges initiales inhérentes à l'acquisition d'immeubles et également les frais lies à la souscription des parts.
- Demeure un placement à caractère immobilier, investi plus particulièrement dans l'immobilier résidentiel, tertiaire et commercial. En conséquence, la régularité de ses résultats (revenus et évolution du prix de la part) est directement dépendante de la conjoncture économique.
- Est soumis à la transparence fiscale qui impose le résultat de la société entre les mains des associes au prorata de leur participation dans la société. Ainsi, le revenu imposable peut-il, dans certains cas, être supérieur aux revenus effectivement distribués par la SCPI. La Société de gestion transmet aux associés les éléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- La Société de gestion ne garantit aucun objectif de rentabilité.
  Les revenus potentiels peuvent varier à la hausse comme à la baisse ainsi que la valeur de la part.



# **CARACTÉRISTIQUES**

**Durée de placement conseillée** 10 ans au minimum.

Prix de souscription 188 € (Pour les associés fondateurs)

Entrée en Jouissance Le 1er jour du 6ème mois suivant la souscription. Les premiers dividendes

potentiels seront versés au prorata temporis.

Fiscalité Revenus fonciers et revenus financiers.

Plus-values potentielles immobilières en cas de revente.

Politique d'investissement Actifs nécessaires aux besoins essentiels des individus (résidentiels, tertiaires,

murs de commerces, entrepôts logistique et d'activité)

Objectifs économiques CRISTAL Life est un placement dont la performance s'appréciera sur la

régularité et le niveau du dividende distribué potentiel et sur l'évolution

dans le temps du prix de la part.

**Recours à l'emprunt** La SCPI peut recourir à l'emprunt dans la limite de 40% de la valeur des

actifs immobilisés majorée des fonds collectés nets de frais non encore

investis.

Frais de souscription Commission de souscription : 10% TTI de frais de collecte et 2% TTI de

frais de recherche foncière soit : 12% TTI du prix de souscription.

Frais supportés par la SCPI Commission de gestion annuelle : 13,20% TTC des produits locatifs

potentiels hors taxes encaissés.

 $\textbf{Commission d'acquisition des actifs:} 1,\!50\% \ \textbf{TTI du prix d'acquisition tout}$ 

frais inclus.

Commission de cession des actifs: 2,50% TTI du prix de vente net.

Commission de suivi et pilotage de la réalisation des travaux: 2,50%

HT calculé sur le montant global TTC des travaux réalisés.

#### **(i) COMMENT SOUSCRIRE**

- Original du bulletin de souscription + Fiche connaissance client dûment complétés et signés
- · Copie recto-verso pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Prélèvement SEPA complété et signé ou Virement ou Chèque à l'ordre de la SCPI
- RIB

#### Le cas échéant :

- Copie de l'offre de prêt
- Renonciation du conjoint
- Copie de la convention de PACS
- Attestation d'origine des fonds et justificatifs
- Fiche complémentaire pour les PPE\*
- Pour les personnes morales : extrait KBIS de moins de 3 mois et statuts certifiés conformes.



2, Rue de la Paix • 75002 PARIS Tél: 01 43 12 52 52 Fax: 01 43 12 52 53 www.inter-gestion.com Société Anonyme au capital de 240 000 € N° SIREN RCS PARIS 345 004 436 N° SIRET 345 004 436 00050 • Code APE 6420Z Société de gestion de portefeuille

Agrement AMF N°SGP 12000008 du 29 Février 2012



<sup>\*</sup>Personnes Politiquement Exposées.